

## Protection des données à caractère personnel et information sur leur traitement

En vertu de l'article 13 du Règlement UE n° 679/2016 « Règlement général sur la protection des données », les données à caractère personnel collectées aux fins de la soumission des candidatures, de la gestion et de l'établissement des rapports des projets financés pour le Programme IF Maritime par le biais du système de suivi JEMS seront traitées de manière licite, correcte et transparente.

À cette fin, nous vous informons que :

1. La Région Toscane - Conseil Régional est le responsable du traitement (coordonnées : P.zza Duomo 10 - 50122 Florence ; [regionetoscana@postacert.toscana.it](mailto:regionetoscana@postacert.toscana.it)).
2. La base juridique du traitement est l'article 6, paragraphe 1, point e), du règlement UE 2016/679.
3. La fourniture des données, qui seront traitées par le personnel autorisé par le responsable du traitement des données et par le délégué à la protection des données, s'il est désigné, par des moyens manuels et informatiques, est obligatoire aux fins du respect des obligations légales prévues par l'ensemble des lois et règlements relatifs aux programmes de coopération européenne cofinancés par des fonds européens (voir également le point 8 ci-dessous). Toute non-fourniture de ces données rend le financement et la gestion des projets impossibles. Les données collectées ne seront pas divulguées à des tiers, à moins que la loi ne l'exige, et seront diffusées par le biais d'une publication comme indiqué au point 7 ci-dessous.
4. Les données seront conservées dans les bureaux du Responsable de la procédure (Secteur Activités Internationales et Attraction des Investissements agissant en qualité d'Autorité de Gestion du Programme Italie-France Maritime 2021-2027) pendant la durée nécessaire à la conclusion de la procédure, elles seront ensuite conservées conformément aux règles de conservation de la documentation administrative.
5. Les personnes concernées ont le droit de demander l'accès aux données à caractère personnel les concernant, la rectification, la limitation ou l'effacement de celles-ci si elles sont incomplètes, erronées ou collectées en violation de la loi, ainsi que du droit de s'opposer à leur traitement pour des motifs légitimes en adressant leurs demandes au délégué à la protection des données (coordonnées : [urp\\_dpo@regione.toscana.it](mailto:urp_dpo@regione.toscana.it), <https://servizi.toscana.it/RT/richieste-dpo/#/associa/GIUNTA>).
6. Les personnes concernées peuvent également introduire une réclamation auprès du *Garante per la protezione dei dati personali*, tel que prévu à l'art. 77 du règlement, ou engager une action en justice appropriée (art. 79 du règlement).
7. Toutes les données à caractère personnel dans le cadre du contrat de cofinancement sont traitées par l'Autorité de gestion et le Secrétariat conjoint ou d'autres organes compétents du Programme conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données/RGPD).
8. Conformément à l'article 4 du règlement (UE) 1060/2021, l'Autorité de gestion, les autres organismes du Programme et la Commission sont autorisés à traiter les données à caractère personnel lorsque cela est nécessaire pour remplir les obligations qui leur incombent au titre de l'ensemble des lois et règlements, en particulier pour le suivi, l'établissement de rapports, la communication, la publication, l'évaluation, la gestion financière, les vérifications et les audits et, le cas échéant, pour déterminer l'éligibilité des participants.
9. L'Autorité de Gestion peut transférer les données du projet et/ou les données à caractère personnel aux organes compétents du Programme et aux autorités nationales pour les mêmes raisons que ci-dessus.
10. Les données collectées et stockées sur la plateforme web par les partenaires du projet relèvent de la seule responsabilité des partenaires institutionnels en charge de cette tâche (pas obligatoirement le

Chef de file), et ces données sont sous la responsabilité du délégué à la protection des données de l'organisation qui a été désigné par le partenariat. Ils sont également responsables des données collectées par les partenaires du projet, utilisant des services basés sur le cloud, tels que les comptes et autres types d'inscription et les fournisseurs de services de newsletter.

11. Le Programme Interreg Italie-France Maritime veille à exiger de ses prestataires externes à ce qu'ils lui fournissent des garanties adéquates en matière de protection des données à caractère personnel. Les prestataires externes du Programme Interreg Italie-France Maritime disposeront d'un accès limité aux données à caractère personnel strictement nécessaires à la réalisation des services rendus. Ils seront également tenus, en vertu d'un contrat, d'utiliser les données à caractère personnel conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel.
12. La plateforme web du Programme collecte et stocke des informations à l'aide de cookies et de technologies de suivi similaires pour suivre les comportements sur le web. Nous utilisons ces informations pour fournir des analyses de nature uniquement statistique.
13. Conformément à l'article 49 du règlement (UE) n°1060/2021 « Transparence de la mise en œuvre des Fonds et communication sur les programmes », l'autorité de gestion met la liste des opérations sélectionnées en vue de bénéficier d'un soutien des Fonds à la disposition du public sur le site internet dans au moins une des langues officielles des institutions de l'Union et met à jour la liste avec les éléments indiqués au paragraphe 3 du même article 49.